V3 MAJ 19-01-26

S.Social adresse : 9, Rue de Strasbourg – 57170 CHATEAU SALINS
Direction tél. mobile 06.12.21.21.36
Courriel : g.pennequin@pfc-formation.fr
Commercial tel. Mobile : 06 21 33 32 08
Courriel commercial : e.cuny@pfc-formation.fr
Site internet : http://www.pennequin-formation-conseil.fr
La prévention des risques au service de l'entreprise

Le Sauveteur Secouriste du Travail (SST) - Formation initiale

Objectifs opérationnels :
A l'issue de la formation, les participants devront :
Avoir assimilé le rôle du SST,
Savoir repérer les risques persistants,
Apprendre à examiner une victime et alerter convenablement les secours,
Avoir pratiqué les gestes de secourisme,
Avoir été informés des risques spécifiques liés à leur lieu de travail.

Public concerné :
Tout salarié d'une entreprise

Prérequis particulier : aucun

Durée : 2 journées de 7 heures chacune pauses incluses soit un total de 14 heures selon le référentiel de la CARSAT et l'INRS.

Effectif : Mini 4 personnes maxi 10 personnes

Maintien des connaissances :
Un recyclage est obligatoire tous les 2 ans pour maintenir sa certification

Moyens et méthode pédagogiques :
Illustration : PowerPoint, vidéo en salle de cours ;
Remise d'un dossier de stage comprenant :
aide-mémoire SST ;
manuel SST ;
autocollant SST.
Méthodes actives adaptées à la formation des adultes.
Salle de cours équipée, Paperboard, Vidéoprojecteur.
Exercices pratiques sur mannequins et équipement pédagogiques

Évaluation et Validation :
Mise en situation des sauveteurs lors de simulations d'accident liées à leur activité professionnelle (cas pratique)
A l'issue de cette évaluation, un Certificat de Sauveteur Secouriste du Travail et une attestation de fin de formation sera délivré au candidat qui a participé à l'ensemble de la formation et fait l'objet d'une évaluation favorable.
Dans le cas où le candidat ne peut mettre en œuvre, pour des raisons d'aptitudes physiques, l'ensemble des compétences attendues de la part d'un SST, il se verra délivrer une attestation de suivi de la formation.

Modalités et délais d'accès et contact :
Pour bénéficier de cette formation, vous devez vous inscrire auprès de :
Estelle CUNY : e.cuny@pfc-formation.fr
Tel : 06 21 33 32 08

Tarif intra : sur devis nous consulter

Délai d'accès : selon le planning

Référent administratif :
Estelle CUNY Tél : 06 21 33 32 08
Référent pédagogique :
M. Guillaume PENNEQUIN Tél : 06.12.21.21.36
Référent handicap :
M. Guillaume PENNEQUIN Tél : 06.12.21.21.36

PROGRAMME DE LA FORMATION INITIAL SST
Formation animée par un formateur certifié SST par l'INRS

PROGRAMME DE FORMATION

Thème 1 : LE SAUVETAGE SECOURISME DU TRAVAIL

Les principaux indicateurs de santé au travail dans l'établissement ou dans la profession.
Le rôle de sauveteur secouriste du travail.
Le cadre juridique de l'intervention du SST
Présentation du programme :

- . protéger,
- . de protéger à prévenir,
- . examiner,
- . faire alerter,
- . de faire alerter à informer,
- . secourir

Thème 2 : RECHERCHER LES RISQUES PERSISTANTS POUR PROTEGER

Formation générale à la prévention le mécanisme de l'accident : appréhender les concepts de danger, situation dangereuse, phénomène dangereux, dommage, risques,…. connaître les principes de base de la prévention.

Rendre le SST capable de « protéger » en utilisant les notions développées dans la législation actuelle relative à l'évaluation des risques (code du travail, article L 4121-1 et suivants)

Face à une situation d'accident du travail, le sauveteur secouriste du travail doit être capable de :

Connaitre l'alerte aux populations

- Identifier les dangers réels ou supposés dans la situation concernée.

reconnaitre, sans s'exposer lui-même, les dangers persistants éventuels qui menacent la victime de l'accident et/ou son environnement.

- Identifier les dangers dans la situation concernée
- Repérer les personnes qui pourraient être exposées aux dangers identifiés.
- Imaginer, sous forme de scénarios simples, à partir des éléments matériels observés et des informations recueillies, les circonstances dans lesquelles pourraient se concrétiser les accidents liés aux dangers identifiés.

Accessibilité : Nous étudions au cas par cas toutes les situations de handicap afin d'envisager une intégration dans la formation. Dans le cas contraire, nous prévoyons une orientation vers des organismes appropriés. Il appartient aux clients en INTRA, de s'assurer que les locaux de formation soient accessibles aux personnes en situation de handicap.

Supprimer ou isoler le danger ou soustraire au danger sans s'exposer lui-même.

Définir les actions à réaliser permettant la suppression du (des) dangers identifié(s).
Repérer les matériels spécifiques permettant cette suppression.
Assurer ou faire assurer, par la personne la plus apte et pour une suppression permanente, la mise en œuvre de ces matériels.
Faire en sorte de rendre impossible, lorsque la suppression du danger identifié ne peut être envisagée de manière réaliste, l'exposition de quiconque à ce danger.
En cas d'impossibilité de suppression ou d'isolement du (des) danger (s) identifié (s), reconnaître les situations dans lesquelles il pourra, sans danger pour lui-même, dégager la victime.

Thème 3 : DE « PROTEGER » A « PREVENIR »

Cette séquence met en évidence la similitude des compétences attendues, aussi en matière de « protection » (intervention sur une situation d'accident du travail) qu'en matière de « prévention » des accidents du travail ou des maladies professionnelles (intervention sur une situation de travail), de la part des SST.

Elle doit permettre la translation de la formation à l'action « protéger » vers l'action « prévenir ».
La mise en application de cette démarche est continue tout au long de la formation et plus particulièrement dans l'exploitation des situations d'accident simulé.

Face à une situation de travail, le sauveteur secouriste du travail doit être capable de :

Repérer les dangers dans une situation de travail.

Observer l'environnement et identifier les dangers supposés dans la situation de travail concernée.

- Repérer les personnes qui pourraient être exposées aux dangers identifiés.
- Imaginer, à partir de ces observations, les circonstances dans lesquelles pourraient se concrétiser des blessures ou des atteintes à la santé liée aux dangers identifiés.

Supprimer ou faire supprimer des dangers dans une situation de travail, dans la limite de son champ de compétence, de son autonomie et dans le respect de l'organisation de l'entreprise et des procédures spécifiques fixées en matière de prévention.

Définir les actions de prévention ou de protection à réaliser permettant la suppression de la situation dangereuse identifiée et les mettre en œuvre éventuellement.

Thème 4 : EXAMINER LA VICTIME ET FAIRE ALERTER

Face à une situation d'accident du travail, le sauveteur secouriste du travail doit être capable de :

Examiner la(les) victime(s) avant et pour la mise œuvre de l'action choisie en vue du résultat à obtenir.

- Reconnaître, suivant un ordre déterminé, la présence d'un (ou plusieurs) des signes indiquant que la vie de la victime est menacée.
- Associer au(x) signe(s) décelé(s) le(s) résultat(s) à atteindre.
- Dans le cas où il y a manifestation de plusieurs signes, définir l'ordre de priorité des résultats à atteindre.

Faire alerter, ou alerter en fonction de l'organisation des secours dans l'entreprise.

- Définir les différents éléments du message d'alerte qui permettront aux secours appelés d'organiser leur intervention.
- Définir en fonction de la présence ou non de témoin et de l'état de la victime, le moment le plus opportun pour transmettre le message d'alerte.
- Choisir, parmi les personnes présentes et selon des critères prédéfinis, celle qui est la plus apte pour déclencher l'alerte.
- Identifier, en fonction de l'organisation de l'entreprise, qui alerte et dans quel ordre.
- Donner à la personne choisie les éléments du message et les consignes pour assurer une transmission efficace.
- Favoriser l'accès des secours et l'acheminement de moyens adaptés au plus près possible de la victime, dans le respect de l'organisation des secours dans l'entreprise.

Thème 5 : De « FAIRE ALERTER » à « INFORMER »

Cette séquence est la suite logique de la séquence « de protéger à prévenir ». Elle met également en évidence la similitude des compétences attendues de la part des SST, aussi bien en matière d'alerte des secours en cas d'accident du travail qu'en matière de transmission de l'information dans l'entreprise concernant les observations qu'il

aurait pu faire en matière d'identification des dangers et/ou les actions qu'il aurait pu mettre en œuvre, dans le respect de l'organisation de l'entreprise et des procédures spécifiques en matière de prévention.

Elle doit permettre le glissement de la formation à l'action « faire alerter » vers l'action « informer ».

La mise en application de cette démarche est continue tout au long de la formation et plus particulièrement dans l'exploitation des mises en situation d'accident simulé.

Face à une situation de travail, le sauveteur secouriste du travail doit être capable de :

Informer son responsable hiérarchique et/ou la (les) personne(s) chargée(s) de prévention dans l'entreprise ou l'établissement, de la/des situation(s) dangereuse(s) repérée(s).

Thème 6 : SECOURIR

Face à une situation d'accident du travail, le sauveteur secouriste du travail doit être capable de :

Effectuer l'action (succession de geste) appropriée à l'état de la (des) victimes(s).

- Déterminer l'action à effectuer pour obtenir le résultat à atteindre, que l'on à déduit de l'examen préalable.
- Mettre en œuvre l'action choisie en se référent à la technique préconisée.
- Vérifier, par observation l'atteinte et la persistance du résultat attendu et l'apparition de nouveaux signes indiquant que la vie de la victime est menacée, jusqu'à sa prise en charge par les secours spécialisés.

1. **la victime saigne abondamment**
2. **la victime s'étouffe**
3. **la victime se plaint de sensations pénibles et/ou présente des signes anormaux**
4. **la victime se plaint de brûlures**
5. **la victime se plaint d'une douleur empêchant certains mouvements**
6. **la victime se plaint d'une plaie qui ne saigne pas abondamment**
7. **la victime ne répond pas mais elle respire**
8. **la victime ne répond pas, et ne respire pas**

Au cours de chaque séance pratique rappeler les méthodes d'examen et la justification des gestes enseignés.

Thème 7 : SITUATIONS INHERENTES AUX RISQUES SPECIFIQUES

On appelle risque spécifique, tout risque qui nécessite, de la part du SST, une conduite à tenir complémentaire ou différente de celle enseignée dans sa formation de base. L'avis du médecin du travail, dans ce domaine es particulièrement important**.**

Risques spécifiques : par exemple : désamiantage, hyperbarie, acide fluorhydrique, acide cyanhydrique, …

Le contenu de ce thème et le temps éventuellement nécessaire au-delà des heures de face à face pédagogique sont laissés à l'initiative du médecin du travail.

